

Quant aux membres honoraires et aux Dames patronesses, ce sont des personnes, — qu'elles appartiennent ou non à l'une des paroisses de la région peu importe — qui versent à la caisse de la Fédération, une somme d'au moins \$2.00 par an.

Une personne qui, pour une raison ou pour une autre, se trouve dans l'impossibilité de faire son versement annuel de \$2.00 peut encore devenir membre honoraire ou dame patronnesse; il suffit pour cela qu'elle trouve trois autres personnes qui voudraient devenir membre honoraire ou dame patronnesse et verseront annuellement au trésor de la Fédération une somme d'au moins \$2.00 chacune.

L'importance de ces membres honoraires, au point de vue financier, ne paraît être exagérée; c'est pourquoi, il serait bon qu'on établisse dans chaque ligue, un comité chargé spécialement d'en recruter un aussi grand nombre que possible.

Supposons par exemple, ce qui est loir d'être impossible, que chaque ligue fournisse une certaine de membres honoraires, ceci veut dire que la Fédération peut compter sur un revenu annuel d'environ \$800.00. Ce n'est pas encore le Pérou, mais c'est quelque chose.

Quels sont maintenant les avantages que la Fédération accorde en retour à ses bienfaiteurs que nous nommons membres honoraires ou dames patronesses?

Ces avantages, Messieurs, sont d'un très grand prix, comme vous pouvez en juger vous-même par l'article V des règlements de la Fédération, qui se lit comme suit:

"Art. V.—Le Conseil peut admettre comme *"membres honoraires* plusieurs Messieurs ou Dames, "qu'ils appartiennent ou non à l'une des paroisses de la